



Annexe 5a : Autorisation parentale « Déplacements vers un club »

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les représentants légaux au Service d'éducation et d'accueil **jusqu'à jeudi 12 :00 heures**. Au cas où les enfants ont le droit de se rendre seul du Service d'éducation et d'accueil vers leur activité sportive ou musicale, l'entière responsabilité des déplacements sera assurée par les représentants légaux.

À remplir obligatoirement et à remettre au bureau du Service d'éducation et d'accueil.

Je soussigné(e) _____,
(nom et prénom du père, de la mère ou autre représentant légal)

autorise mon enfant:

Nom	
Prénom	
Cylce	
Titulaire de classe	

à se rendre : **seul** et je déclare assumer toute reponsabilité los de ces trajets,

accompagné par le personnel du service d'éducation et d'accueil (uniquement pour les cours organisé sur le site de l'école),

sera récupéré par _____ (p.ex. entraîneur,etc.)

(ALLER) du service d'éducation et d'accueil au club _____,

(RETOUR) du club _____ au service d'éducation et d'accueil,

les : lundis mardis mercredis jeudis vendredis

de/à l'heure suivante : _____

pendant la période du _____ au _____.

durant toute l'année scolaire en cours.

Date et signature : _____